

Recommandations clés de la FECAVA pour la prévention et la gestion des infections dans les établissements de soins vétérinaires

HYGIENE DES MAINS

Le pilier de la maîtrise des infections nosocomiales est une bonne hygiène des mains.

LAVAGE DES MAINS

En pratique, se laver les mains à l'eau et au savon neutre

- au début et à la fin de la journée de travail
- après être allé aux toilettes
- après avoir mangé ou fumé
- quand les mains sont visiblement sales
- après tout contact avec des liquides biologiques et excréments
- avant tout acte invasif ou aseptique, en association avec une désinfection

DÉSINFECTION DES MAINS

(avec un Produit Hydro-Alcoolique conforme à la norme NF EN 1500)

- quand les mains sont propres et sèches
- avant et après la manipulation de chaque patient
- avant d'enfiler et après avoir retiré des gants
- avant de toucher des équipements et surfaces (poignée de porte, clavier)

Les mains doivent être exemptes de bijou (bague, bracelet), d'ongles artificiels ou de vernis à ongles. Les ongles sont à maintenir courts et propres.



TENUES VESTIMENTAIRES

Le port de tenues dédiées aux manipulations des animaux doit être la règle, les tenues de ville étant à proscrire. Des vêtements à manches courtes (i.e. blouses, tuniques, casaques) sont à privilégier pour assurer une hygiène adéquate des mains et avant-bras lors des soins aux animaux. Les vêtements de travail ne doivent pas être portés en dehors des lieux de travail.

EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELS (EPI)

Masques, charlottes, blouses et gants stériles doivent être revêtus lors des interventions chirurgicales et pour des procédures invasives.

Le port de masques, gants et surtenues en plastique jetables est nécessaire lors de la manipulation :

- d'animaux infectés et contagieux ou suspects de l'être.
- de fluides biologiques et sécrétions potentiellement contaminés.

Le changement des EPI à usage unique est recommandé :

- entre chaque patient.
- lors de déplacements entre des zones ou locaux dont les niveaux de risque de biocontamination sont différents (ex: entre la salle de consultation et le lazaret/isolement ou les soins intensifs).



HYGIENE DE L'ENVIRONNEMENT

Il est préférable de choisir des produits détergents-désinfectants homologués pour effectuer, en portant des gants, les opérations de nettoyage et désinfection des locaux et équipements (p. ex. biocides TP02 et TP03). La fréquence et les modalités du bionettoyage sont à adapter selon le niveau de risque évalué pour chaque zone et surface de la structure. L'efficacité du bionettoyage est garantie par le respect des modalités d'emploi définies par le fabricant (p.ex. dilution et temps d'action).

SURFACES ET EQUIPEMENTS

- Nettoyage et désinfection entre chaque patient et quand présence de souillures ou contaminations visibles.
- Nettoyage et désinfection quotidiens/réguliers des poignées de porte, claviers, interrupteurs, téléphones.

ZONES ACCESSIBLES AU PUBLIC (ENTREE/ ACCUEIL, SALLES D'ATTENTE, COULOIRS, SANITAIRES)

- Nettoyage et désinfection quotidiens et en présence de souillures ou contaminations visibles.

ZONES A ACCES CONTROLÉ (HOSPITALISATION, ISOLEMENT ET SOINS INTENSIFS)

- Nettoyage et désinfection entre chaque patient et quand présence de souillures ou contaminations visibles. Envisager une désinfection complémentaire par voie aérienne (aérosol, fumigène).



FORMATION DU PERSONNEL

PLAN DE FORMATION DU PERSONNEL

- Mettre en place pour l'ensemble du personnel un plan de formation à l'hygiène et en vérifier la compréhension et l'application (programme de sensibilisation et d'évaluation).
- Elaborer des procédures détaillées et les mettre à disposition du personnel (par ex. affichage dans les locaux). Désigner une personne référente chargée de promouvoir et de faire respecter le plan de nettoyage-désinfection.
- Dispenser en interne une formation au bionettoyage aux employés affectés à cette tâche et encourager leur participation à des formations continues.

COLLABORATEUR REFERENT EN HYGIENE

Identifier au sein de la structure vétérinaire la (les) personne(s) en charge de coordonner la prévention des infections associées aux soins, en veillant notamment à :

- séparer dans les locaux les patients à risque infectieux (porteurs/contagieux) de leur congénères sains
- avant une intervention chirurgicale, identifier et traiter toute plaie ou infection (cutanée ou autre)
- détecter précocément et isoler les animaux contaminés ou colonisés par des bactéries multirésistantes (p.ex. SPRM/SARM) et maîtriser leur transmission directe et indirecte entre animaux



USAGE DES GANTS

Situations où le port des gants est indiqué :

- Lors de manipulation d'animaux atteints ou porteurs avérés ou présumés de maladies contagieuses, dont les infestations parasitaires
- Lors de manipulation d'animaux (suspects d'être) infectés ou colonisés par des bactéries multirésistantes
- Pour les traitements de plaies
- En cas de contact possible avec du sang et autres liquides biologiques, sécrétions ou excréments et contact avec les muqueuses
- Pendant les chirurgies ou tout acte aseptique (port de gants stériles)

Situations où le changement de gants est indiqué :

- Entre chaque animal et quand les gants sont visiblement souillés
- Entre un soin contaminant et un soin propre chez un même animal
- Avant de toucher un équipement ou une surface entrant fréquemment en contact avec les mains (poignée de porte, clavier, etc)

Se laver les mains avant d'enfiler des gants et après avoir retiré les gants.

Le port des gants ne remplace pas l'hygiène des mains !



PREPARATION PRE-OPERATOIRE

- Faire porter les équipements de protection dédiés (blouse, charlotte, masque) par toute personne présente dans le bloc opératoire.
- Réserver les salles de chirurgie aux opérations.
- Tondre (et non raser) le site opératoire au plus près de l'intervention dans une pièce ou une zone dédiée à la préparation cutanée. Aspirer les poils, nettoyer/désinfecter les tondeuses entre chaque animal.
- Après la tonte, enfiler des gants et procéder à une antiseptie de la peau par lavage à l'eau et au savon antiseptique suivi d'une désinfection (chlorhexidine et alcool) :
 1. Préalablement à la désinfection, déterger le site opératoire avec un savon non antiseptique
 2. Lavage chirurgical de la peau à l'eau et au savon antiseptique (temps d'action minimal de 3 minutes)
 3. Rinçage avec alcool ou solution alcoolique
- N'employer que des instruments stérilisés, si possible au moyen d'un autoclave. La stérilisation à froid (par ex. chimique) doit rester exceptionnelle.
- Empêcher l'animal de traumatiser la plaie opératoire, notamment par léchage ou grattage.
- Réaliser les soins aux plaies et les changements de pansement proprement voire aseptiquement.



LAVAGE DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET DU LINGE

- Les vêtements du personnel, comme blouses et tenues de bloc, doivent être lavés quotidiennement et /ou en cas de souillures visibles ou de contaminations
- Le linge pour les animaux (couvertures, serviettes, etc) est à remplacer entre chaque patient et en cas de souillures visibles ou de contaminations
- Effectuer le lavage des articles de linge et d'habillement au sein de la structure ou le confier à une blanchisserie professionnelle
- Avant le lavage, enlever les souillures visibles sur les articles de linge et d'habillement (manipulation avec des gants)
- Laver tenues et linge à une température d'au moins 60 °C, et séchage à haute température (destruction des agents pathogènes)
- Séparer les circuits des linges propre et sale et entreposer le linge propre dans des zones réservées.



INFORMATION ET EDUCATION DES PROPRIETAIRES

Il convient de fournir aux propriétaires d'animaux de compagnie des recommandations pertinentes en matière d'hygiène, lors des entretiens ou/et au moyen de documents dans le but de :

- s'assurer du respect des règles d'hygiène lors des visites à leur animal et après le retour à la maison, dans l'intérêt de leur animal mais aussi de leur famille et les autres personnes en contact avec leur animal.
- les sensibiliser aux bonnes pratiques d'hygiène et à l'utilisation responsable et raisonnée des antibiotiques, à commencer par l'observance des traitements antibiotiques prescrits.
- contribuer à une meilleure compréhension des antibiorésistances et du potentiel zoonotique des infections, pour que les propriétaires deviennent des acteurs de la prévention vis-à-vis des infections nosocomiales et communautaires.

